

**Termes de référence pour le recrutement
D'un second commissaire aux comptes et deux
suppléants**

Table des matières

1. Contexte	3
2. Mission du commissaire aux comptes	3
3. Propositions techniques et financières	3
4. Modalités de sélection	4
5. Dépôt des dossiers de soumission	4

1. Contexte

La Banque Islamique du Guinée (BIG) pour se conformer à l'instruction BCRG N°79/DGSIF/DSB/2018 du 17 mai 2018 portant conditions de nomination d'un deuxième commissaire aux comptes titulaire par les établissements de crédit, lance un appel d'offre pour la sélection d'un commissaire aux comptes titulaire et de deux suppléants parmi les experts comptables, personne physique ou morale, inscrits à l'ordre national des experts comptables agréés de la République de Guinée.

2. Mission du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes exercera sa mission, conformément à la législation en vigueur et notamment suivant les dispositions de la loi N°L/2013/060/CNT du 12 août 2013 portant Règlementation Bancaire en République de Guinée et conformément aux dispositions de l'article 719 de l'acte uniforme révisé de l'OHADA portant sur le droit des sociétés commerciales et des GIE. Il aura notamment pour mission permanente, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion, de certifier la régularité des comptes, de vérifier les valeurs et les documents comptables de la société et de contrôler la conformité de sa comptabilité aux règles comptables et légales en vigueur. Il vérifiera la sincérité, la fidélité et la concordance avec les états financiers de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et les états de synthèse de la société adressés aux actionnaires.

Il établira pour chaque exercice les différents rapports prévus par la réglementation en vigueur.

3. Propositions techniques et financières

Les experts comptables ou sociétés d'expertises comptables intéressés doivent fournir, une proposition technique et financière, à laquelle seront annexés les documents administratifs suivants justifiant de la régularité de leurs activités :

- ✓ Une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des Experts Comptables Agréés de la République de Guinée ;
- ✓ Une attestation d'inscription sur la liste des Commissaires aux Comptes tenue près la Cour d'Appel ;

- ✓ Une présentation succincte de l'expert-comptable et du cabinet faisant ressortir, la forme juridique, la date de création, le CV du personnel clé justifiant d'une expérience avérée dans le domaine bancaire, les références des missions de commissariat aux comptes effectuées ;
- ✓ Une attestation d'inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- ✓ Une attestation d'immatriculation fiscale ;
- ✓ Un justificatif de régularité vis-à-vis de la sécurité sociale (CNSS) et de l'administration fiscale (Attestation de régularité fiscale).

L'Appartenance à un réseau de cabinets internationaux sera un atout.

4. Modalités de sélection

Une évaluation des soumissionnaires sera faite sur la base de leurs offres techniques et financières. A l'issue de cette évaluation, la banque informera par écrit, les soumissionnaires qui ont été retenus comme commissaires aux comptes titulaire et suppléants.

Les commissaires aux comptes retenus, seront soumis à l'approbation de la BCRG avant leur prise de fonction.

5. Dépôt des dossiers de soumission

Les dossiers de soumission comportant les documents mentionnés ci-dessus, doivent parvenir sous plis fermé à la Banque Islamique de Guinée, au plus tard le 10 mai 2026 à 17h00 avec la mention suivante :

« Monsieur le Directeur Général de la Banque Islamique de Guinée

Appel d'offre pour le recrutement d'un (1) Commissaire aux Comptes et de deux suppléants »

(À n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis)

BANQUE ISLAMIQUE DE GUINEE

Sans-Fil, Commune de Kaloum, BP :1247, Conakry, Guinée

GRILLE D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Banque Islamique de Guinée – Sélection CAC titulaire et suppléant

Critères d'évaluation	Poids (%)	Éléments à apprécier	Note (/5)	Score pondéré
Expérience en audit bancaire	25	Nombre de missions de commissariat aux comptes dans des banques ; taille et complexité des établissements audités ; références vérifiables.		
Compétence technique IFRS / IFRS 9	15	Maîtrise des normes IFRS, notamment IFRS 9 ; capacité à apprécier le coût du risque, les pertes attendues et la qualité des actifs.		
Qualité de l'équipe proposée	10	Profil du signataire, expérience des seniors, disponibilité effective de l'équipe, présence d'experts sectoriels.		
Méthodologie d'audit	10	Approche fondée sur les risques ; prise en compte du contrôle interne, des risques prudentiels, du reporting réglementaire et des systèmes d'information.		
Indépendance et conformité	10	Déclaration d'absence de conflit d'intérêts ; respect des incompatibilités ; règles de rotation ; conformité aux exigences OHADA, professionnelles et BCRG.		
Références et réputation	10	Références bancaires récentes, crédibilité du cabinet, appartenance éventuelle à un réseau international, qualité reconnue des rapports.		
Organisation et moyens	10	Capacité opérationnelle, présence locale, ressources disponibles, outils d'audit, capacité à respecter les délais.		
Offre financière	10	Coût global de la mission, cohérence du prix avec le périmètre proposé, transparence des honoraires.		
TOTAL	100			